



**HAL**  
open science

## Google plie devant le service fédéral antimonopole de Russie

Philippe Mouron

► **To cite this version:**

Philippe Mouron. Google plie devant le service fédéral antimonopole de Russie. *Revue européenne des médias et du numérique*, 2017, n° 42-43, pp. 70-71. hal-01547467v1

**HAL Id: hal-01547467**

**<https://amu.hal.science/hal-01547467v1>**

Submitted on 2 Oct 2017 (v1), last revised 25 May 2020 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

## GOOGLE PLIE DEVANT LE SERVICE FEDERAL ANTIMONOPOLE DE RUSSIE

**MOURON Philippe**

Maître de conférences HDR en droit privé  
LID2MS – Aix-Marseille Université

Condamné au paiement d'une amende de 438 millions de roubles en Russie, Google va modifier une partie de sa politique concernant la commercialisation de smartphones équipés du système d'exploitation *Android*.

\*\*\*\*\*

C'est finalement en Russie que Google a fini par plier.

Le géant américain était accusé depuis un certain temps de pratiques anti-concurrentielles assez diversifiées. Celles-ci, dont nous avons déjà pu rendre compte dans cette revue, concernent notamment les services de référencement et de comparaison des prix<sup>i</sup>, de publicité contextuelle<sup>ii</sup>, mais aussi, et surtout, les licences relatives à la commercialisation de smartphones équipés du système d'exploitation *Android*<sup>iii</sup>. A travers la mutualisation de ses nombreux services et applications, Google parviendrait en effet à évincer nombre de ses concurrents sur les marchés pertinents. Ces pratiques ont pu attirer l'attention de la *Federal Trade Commission* aux Etats-Unis ainsi que du bureau de la concurrence du Canada, avec des résultats pour l'instant contrastés. En Europe, la Commission a pu communiquer plusieurs séries de griefs à l'entreprise, les 20 avril et 14 juillet 2016.

Pour les mêmes raisons, le service fédéral antimonopole de la Fédération de Russie avait ouvert une enquête en 2015, faisant suite à une plainte de Yandex, exploitant d'un moteur de recherche et principal concurrent local de Google. Cette procédure s'est soldée par une amende de 438 millions de roubles (8 millions de dollars US)<sup>iv</sup>.

### Les origines de la sanction du service fédéral antimonopole de Russie

Les griefs reprochés à Google en Russie sont très similaires à ceux qui ont pu être relevés en Union Européenne.

Il lui a été reproché d'imposer, dans ses contrats avec les fabricants de smartphones équipés du système d'exploitation *Android*, **la préinstallation de plusieurs applications, qui sont parmi les plus essentielles à l'utilisation de ce type de terminaux**. Ainsi pour pouvoir installer *Google Play*, qui permet d'accéder à d'autres services, les fabricants devaient obligatoirement préinstaller la suite complète *Google Mobile Services*. Celle-ci comprend plusieurs applications diversifiées, allant du réseau social (*Google+*) à la plateforme de contenus audiovisuels (*Youtube*), en passant par la messagerie (*Gmail*), le navigateur (*Chrome*), ainsi que d'autres services (*Translate, Docs,...*). Par ailleurs, les fabricants devaient définir *Google*

*Search* comme moteur de recherche par défaut. Enfin, il leur était interdit de proposer des applications émanant de concurrents.

L'abus de position dominante était caractérisé selon le régulateur russe. Les effets de ces pratiques sont considérables sur le marché des applications pour smartphones. Les concurrents subiraient un effet de verrouillage, ne pouvant proposer des services compatibles avec *Android*. Cela s'en ressentirait aussi au niveau des consommateurs, dont la capacité de choix serait plus restreinte. La performance même des applications en serait impactée, puisque celles qui se révéleraient plus innovantes seraient de toute façon exclues. Une fois encore, Google tentait d'imposer un ensemble de services qui lui sont propres, ce qui pouvait évincer d'autres acteurs, tels que Yandex.

Le bras de fer vient pourtant de céder, et Google entend désormais modifier sa politique.

### **L'ouverture de l'OS mobile de Google aux applications concurrentes**

Outre le paiement de l'amende précitée, dont le montant n'est pas vraiment dissuasif, l'entreprise américaine a décidé de se conformer aux indications du régulateur russe<sup>v</sup>.

C'est ainsi que **le système d'exploitation mobile va être ouvert aux moteurs de recherche concurrents**. Un nouveau widget va être ajouté en remplacement de celui de *Google Search*. Lors de la première utilisation, les consommateurs se verront proposer plusieurs applications de recherche, incluant bien sûr celle de Google, mais aussi celle de Yandex et de tout autre concurrent ayant passé un accord. L'utilisateur pourra alors choisir celle qu'il définit comme moteur de recherche par défaut. Au-delà, Google a aussi indiqué qu'il effectuerait une mise à jour des smartphones qui sont déjà en circulation, afin que leurs propriétaires puissent eux aussi basculer vers d'autres moteurs de recherche. Enfin, tout concurrent qui souhaiterait proposer une application de ce type compatible avec *Android* pourra contacter Google en vue de définir un accord. Ces mesures sont censées restaurer une bonne concurrence sur le marché des moteurs de recherche. **Il faut néanmoins espérer que la présentation de ces services sera suffisamment claire et équitable**, surtout lorsque l'on connaît les pratiques de Google dans d'autres domaines. Que ce soit en matière de comparateurs de prix, avec *Google Shopping*, ou de publicités, avec *AdSense*, l'entreprise a veillé à ce que ses services soient présentés dans des positions plus favorables, voire exclusives, ce qui donne lieu à d'autres des enquêtes précitées.

Cette preuve de bonne volonté n'est bien sûr pas passée inaperçue, notamment pour la Commission européenne.

### **Une stratégie de défiance vis-à-vis de Google**

Si elle concourt au maintien de la concurrence et de l'innovation sur le marché des applications mobiles, la décision du régulateur russe ajoute aussi une pierre au mouvement de défiance vis-à-vis de Google en Russie.

Les révélations de l'affaire Snowden n'y sont bien sûr pas étrangères, ce qui a justifié des prises de position politique. Le Ministère de la communication a ainsi annoncé sa volonté, depuis 2015, de développer **une technologie alternative à celle d'Android**. Le but affiché est de réduire la dépendance du marché russe de la téléphonie mobile aux services proposés par Apple et Google (95 % actuellement). Le système d'exploitation *Sailfish OS*, développé sur une base

*Linux* par une entreprise finlandaise, a depuis été certifié par le gouvernement russe. Il devrait maintenant se développer sur le marché, en concurrence des systèmes d'origine américaine. De même, il est question d'alourdir la législation à l'encontre de sites étrangers qui ne respecteraient pas les décisions de juridictions russes, afin de permettre un bridage des connexions. Des services tels que Google et Facebook seraient bien sûr en ligne de mire. L'objectif serait d'inciter les internautes à se tourner vers des sites alternatifs russes. Si la faisabilité technique de ces mesures reste sujette à débats, leur simple évocation accentue le climat protectionniste qui pèse sur les services de communication en ligne.

---

<sup>i</sup> LAUGÉE F., « Accusé de pratiques anti-concurrentielles, Google passe sous la holding Alphabet », *REM*, n° 36, automne 2015

<sup>ii</sup> MOURON P., « *Google* toujours sous les feux de la Commission européenne », *REM*, n° 40, automne 2016

<sup>iii</sup> MOURON P., « *Google* (encore) soupçonné d'abus de position dominante », *REM*, n° 38-39, printemps-été 2016

<sup>iv</sup> *Yandex vs Google*, FAS Russia decision and determination of 18 September 2015 № 1-14-21/00-11-15, <http://en.fas.gov.ru/documents/documentdetails.html?id=14677>

<sup>v</sup> « FAS Russia Reaches Settlement with Google », 17 April 2017, <http://en.fas.gov.ru/press-center/news/detail.html?id=49774>